

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le 05/12/2024
ID : 089-218900694-20241202-073_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12 + 1
DATE DE CONVOCATION		
26/11/2024		
Date d'envoi au contrôle de légalité :		
- 5 DEC. 2024		
N° d'ordre de la délibération		
073-2024		
SEANCE du 2 Décembre 2024		
L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire		
Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Philippe FERLET Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE		
Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à Mme Renvoye Mme Viviane ROUSSEL		
Absents non excusés :		
Secrétaire de séance : Hervé CYGANKO		
Précision délibération fiscalité 056-2024		

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 septembre portant sur les délibérations fiscales

Considérant l'alinéa 2 mérite d'être précisé

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité

Autorisent le maire à préciser en marge de la délibération que si le montant minimum de base de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 10 000 € et 100 000 € a été fixé à 1015 €, il s'agit du montant en vigueur à la date de signature de la décision mais que ce montant est revalorisé annuellement

VU Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

